

**2^e REUNION DU PROCESSUS CONSULTATIF OFFICIEUX OUVERT A TOUS ETABLI PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES DANS SA RESOLUTION (54/33) EN
VUE DE FACILITER L'EXAMEN ANNUEL PAR L'ASSEMBLEE DU DEVELOPPEMENT EN
MATIERE DE QUESTIONS OCEANIQUES (UNICPOLOS)**

Référence : LC 21/2001 du BHI en date du 19 avril 2001.

Monsieur,

La réunion susmentionnée a eu lieu aux Nations Unies, à New York, du 7 au 11 mai 2001, sous la présidence conjointe de S. Exc. Tuiloma Neroni SLADE, Ambassadeur extraordinaire et représentant plénipotentiaire permanent des Samoa auprès des Nations Unies et de M. Alan SIMCOCK, (Département de l'environnement, des transports et des régions, RU). Les représentants de 63 nations, de 20 organisations intergouvernementales, de cinq bureaux ou organismes des NU, chargés des programmes ainsi que de huit organisations non gouvernementales ont participé à la réunion. L'OHI y était représentée par le CA G. ANGRISANO (Président du BHI) et par M. Roy SOLURI (NIMA, USA), Président de la Commission sur la diffusion des avertissements de navigation radio.

L'ordre du jour de la réunion comprenait les deux principaux thèmes de discussion suivants mentionnés dans la Résolution 55/7 de l'Assemblée générale des Nations Unies :

- (a) Les sciences de la mer ainsi que le développement et le transfert des techniques marines comme convenu mutuellement y compris le renforcement des capacités à cet égard;
- (b) Coordination et coopération en matière de piraterie et de vol à main armée en mer.

Note : La Résolution 55/7 comprenait l'établissement, par le Secrétaire général des Nations Unies, d'un fonds d'affectation spéciale destiné à faciliter la préparation des soumissions à la Commission sur les limites du plateau continental pour les Etats en voie de développement, notamment pour les pays les moins développés et les petits Etats insulaires en voie de développement, conformément à l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer.

La réunion était organisée en séances plénières, avec deux groupes de discussion (un pour chaque thème de discussion). Les représentants de l'OHI avaient préparé des communications pour les deux thèmes concernés. Les discours d'ouverture de la réunion ont été prononcés par M. Hans CORREL, sous-secrétaire général pour les questions juridiques et par M. Nitin DESAI, sous-secrétaire général pour les questions sociales et économiques. M. CORREL a insisté sur les problèmes auxquels étaient confrontés les Etats en voie de développement (capacités et ressources limitées, moyens d'application inadéquats, par exemple). Il a évoqué la nécessité de réponses globales ainsi que d'une coordination et d'une coopération internationales pour traiter des problèmes des océans. M. Desai s'est concentré sur la convergence de la dimension juridique et organisationnelle de la coopération en matière de questions océaniques; il a également évoqué les relations entre le Processus consultatif et le sommet mondial sur le développement durable qui doit se tenir en septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud).

Les délégations ont noté avec satisfaction les résultats de la Première réunion du Processus consultatif, et le fait que les Résolutions 55/7 et 55/8 de l'Assemblée générale aient incorporé de nombreux éléments qui en ont résulté.

Au titre du point a) de l'ordre du jour, le délégué de l'OHI (le Président du Comité de direction du BHI) a fait une présentation sur les tâches générales ainsi que les objectifs stratégiques de l'OHI et sur l'importance des données hydrographiques qui contribuent non seulement à la sécurité de la navigation, mais également à la préservation du milieu marin. Il a fourni un profil de l'OHI et a attiré l'attention des délégués sur les régions dans lesquelles il conviendrait d'intensifier les efforts de renforcement des capacités. Il a précisé que de nombreuses nations côtières (notamment en Afrique, mais également dans d'autres régions) ne possédaient pas même les outils les plus élémentaires pour exécuter leurs propres opérations hydrographiques et cartographiques.

Au titre du point b) de l'ordre du jour, M. Roy SOLURI, président de la Commission de l'OHI sur la diffusion des avertissements radio de navigation a fait une présentation sur la contribution de l'OHI en matière de systèmes d'alerte et de comptes-rendus pour lutter contre les actes de piraterie.

Suite aux présentations de l'OHI, il a été décidé, entre autres, que les questions suivantes seraient soumises à l'Assemblée générale des Nations Unies.:

"Question N : Les besoins en recherche scientifique pour les opérations maritimes.

48 La recherche scientifique marine et le développement technologique pour les opérations maritimes sont motivées, entre autres, par le rôle essentiel de la navigation dans le commerce mondial. Les domaines particulièrement concernés sont l'hydrographie et la météorologie..."

L'Organisation hydrographique internationale, en consultation avec d'autres organisations internationales concernées, fournit l'assistance nécessaire aux Etats, notamment aux pays en voie de développement dans lesquels le manque de capacités hydrographiques porte atteinte à la sécurité de la navigation, à la protection du milieu marin ou à l'application de la législation contre les actes de piraterie et les vols à main armée en mer.

Le rapport d'UNICPOLOS II sera discuté à l'Assemblée générale des Nations Unies, en octobre 2001. La prochaine réunion de l'UNICPOLOS est prévue à New York, en mai 2002. Les questions à l'ordre du jour de la troisième réunion seront les suivantes :

- Renforcement des capacités et coopération régionale;
- Renforcement des capacités pour les États en voie de développement;
- Approche régionale en matière de gestion et de développement des océans;
- Développement et transfert de la technologie marine;
- Evaluation des progrès réalisés dans le cadre des questions discutées lors des première et seconde réunion du Processus consultatif;
- Utilisations potentielles et nouvelles des océans;
- Navigation dans les zones vulnérables du point de vue écologique.

De nombreuses délégations ont estimé que la Troisième réunion du Processus consultatif pourrait significativement contribuer au prochain sommet mondial sur le développement durable qui se tiendra à Johannesburg (République sud-africaine) en septembre 2002. Les Etats membres de l'OHI sont encouragés à adresser au BHI leurs contributions en vue de la prochaine réunion et à briefer leur représentant national sur l'importance que revêt la fourniture de services hydrographiques (Règle 9 du Chapitre V de la Convention SOLAS).

Pour le Comité de direction,

Contre-amiral Giuseppe ANGRISANO
Président